Nations Unies S/PV.6839



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6839e séance

Jeudi 20 septembre 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Wittig	(Allemagne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Vermeulen
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Ahmad
	Portugal	M. Vaz Patto
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

12-51593 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Ambassadeur Néstor Osorio, Représentant permanent de la Colombie, qui prendra la parole en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Osorio.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), en application du paragraphe 18 h) de la même résolution. Ce rapport couvre la période allant du 12 juin au 12 septembre 2012, durant laquelle le Comité n'a tenu aucune réunion mais a mené ses travaux selon la procédure d'approbation tacite prévue au paragraphe 15 des directives régissant la conduite de ses travaux.

Je voudrais tout d'abord féliciter le Groupe d'experts, qui a été reconduit dans ses fonctions par le Secrétaire général le 5 juillet, après l'adoption le 7 juin de la résolution 2049 (2012), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 9 juin 2013 le mandat du Groupe. Le 9 juillet, conformément au paragraphe 3 de la résolution 2049 (2012), le Groupe a présenté son programme de travail au Comité. Ce programme, qui couvre les travaux du Groupe sur la période 2012-2013, comprend des projets de consultations avec les États Membres, des inspections en cas de signalements d'incidents, ainsi que la communication d'informations et la présentation de rapports au Comité.

Comme je l'ai mentionné dans mon précédent rapport au Conseil (voir S/PV.6786), le Comité, avec la participation du Groupe d'experts et du Secrétariat, a tenu le 9 juillet une séance d'informations publique au cours de laquelle les mandats et les activités du Comité et du Groupe ont été présentés. Les débats ont surtout porté sur les activités liées aux consultations, sur la communication des informations et sur les inspections, ainsi que sur les moyens de renforcer la collaboration avec les États Membres aux niveaux national et régional.

Le Comité a reçu un certain nombre de communications concernant l'application des mesures pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que concernant des demandes de dérogation au titre de la résolution 1737 (2006). Le Comité a accordé des dérogations à deux demandes distinctes faites par un État Membre, dérogations en vertu desquelles il autorise l'Organisation de l'énergie atomique d'Iran à accéder à certaines ressources économiques pour l'achat de produits chimiques et d'autres substances visant exclusivement le développement de produits radiopharmaceutiques à des fins médicales ou humanitaires, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 1737 (2006).

Le Comité a également autorisé une dérogation à l'interdiction de voyager visant un citoyen iranien qui avait été invité à la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui se tient à Vienne du 15 au 23 septembre 2012.

Le 26 juin, le Comité a reçu une communication émanant d'un État Membre en réponse à sa demande d'informations supplémentaires après l'inspection et la saisie, signalées précédemment, d'un conteneur d'armes à bord du navire *MS Finland*.

Le 23 août, le Comité a reçu une autre communication d'un État Membre concernant la détention le 15 août de quatre personnes soupçonnées d'être impliquées dans le trafic de valves spéciales destinées à un réacteur à eau lourde en République islamique d'Iran. À cet égard, le Comité s'est félicité que l'État Membre en question ait invité le Groupe d'experts à s'y rendre pour examiner cette affaire, y compris les questions liées à la détention, avec les autorités compétentes.

S'agissant des informations reçues précédemment faisant état d'incidents au cours de l'inspection et de la saisie, le 15 mars 2011, de trois conteneurs d'armes et de matériel connexe à bord du *M/V Victoria*, et suite aux rapports d'inspection du Groupe d'experts portant sur ce que renfermaient ces conteneurs, le Comité poursuit son examen de la question avec l'aide du Groupe d'experts et sollicite toute la coopération nécessaire des États Membres pour la collecte d'informations liées à cet incident.

Un État a demandé des éclaircissements au Comité au sujet de certains articles pour savoir si leur mise à disposition pourrait permettre la mise au point de technologies d'appui à des activités nucléaires susceptibles de créer des risques de prolifération en République islamique d'Iran. En réponse à cette demande, le Comité a autorisé l'exportation des articles en question.

Le Comité a également répondu à une demande écrite d'un État Membre dans laquelle celui-ci sollicitait des informations supplémentaires sur une entreprise domiciliée en République islamique d'Iran comptant parmi les soumissionnaires potentiels dans un projet de construction d'une centrale hydroélectrique sur son territoire. Le Comité a pu confirmer qu'à ce jour, il ne voyait aucun inconvénient à ce que l'État Membre procède à l'examen de la liste des soumissionnaires présélectionnés pour le projet de construction.

Comme suite à une demande écrite d'un État Membre concernant l'exportation de machines destinées à une entreprise iranienne, le Comité attend toujours les informations supplémentaires demandées de l'État Membre pour apporter sa réponse.

Le Comité étudie toujours une demande d'ordre général formulée par une organisation internationale ayant sollicité des conseils et des éclaircissements au sujet d'un programme d'assistance technique que l'Organisation se propose de mettre en œuvre en République islamique d'Iran, afin de savoir s'il est susceptible d'être en violation des sanctions applicables.

Au cours de la période à l'examen, le Comité a reçu trois communications d'un État Membre l'informant de la livraison de matériel destiné à la centrale nucléaire de Bushehr en République islamique d'Iran.

S'agissant des activités du Groupe d'experts, le Comité se félicite de ce que les Émirats arabes unis aient invité le Groupe à assister les autorités compétentes dans leur enquête relative à l'interception d'articles signalés au Comité le 21 mai.

J'observe avec plaisir qu'au cours de la période à l'examen, le Comité a reçu une communication de l'Uruguay par laquelle il transmettait son rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1929 (2010).

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Osorio de son exposé.

Je donne maintenant la parole à ceux des membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Ambassadeur Osorio de son rapport trimestriel et le félicitons des efforts qu'il déploie dans la conduite des travaux du Comité. Nous prenons note du récent rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la mise en œuvre en Iran des garanties, en application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi que de la résolution adoptée par le Conseil des gouverneurs. L'inflation verbale actuelle et le différend potentiel au sujet du programme nucléaire iranien menacent de déstabiliser encore plus la région dans les environs immédiats et au-delà. À notre avis, seuls le dialogue et la diplomatie peuvent permettre de régler les problèmes en suspens.

En tant que partie au TNP, l'Iran est tenu de respecter ses obligations en vertu du Traité. De même, l'Iran, en tant que membre de l'AIEA, est tenu de coopérer pleinement avec l'Agence dans le cadre de ses accords de garanties. Tandis que l'Iran doit s'acquitter de ses obligations juridiques en vertu du TNP et du Statut de l'AIEA, ses droits au titre de ces instruments doivent aussi être dûment respectés. Nous exhortons l'Iran à coopérer pleinement avec l'AIEA pour le règlement de tous les problèmes en suspens.

Nous sommes convaincus qu'un règlement pacifique de la crise est possible sur la base de mesures réciproques de renforcement de la confiance liées au programme nucléaire iranien ainsi que de mesures garantissant l'exercice de son droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous exhortons le groupe des cinq plus un et l'Iran à maintenir un engagement actif, à faire fond sur les discussions qu'ils ont tenues cette année et à approfondir le processus diplomatique en vue d'une solution négociée et pacifique au dossier nucléaire iranien.

Nous restons d'avis que le Groupe d'experts doit procéder à ses travaux et à ses activités dans le strict respect de son mandat, comme souligné dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et sous la direction du Comité. S'il est essentiel que l'Iran s'acquitte de ses obligations internationales, les travaux du Comité et particulièrement ceux du Groupe d'experts doivent être adaptés à l'objectif plus global mais synergique de l'application efficace des sanctions et d'une solution diplomatique au dossier nucléaire iranien.

Nous réaffirmons notre conviction que les sanctions du Conseil de sécurité ne doivent pas être considérées comme une fin en soi. On ne pourra œuvrer

à une solution négociée aux problèmes non résolus que si le Conseil, le Comité et le Groupe d'experts demeurent conscients de la nécessité de maintenir un équilibre entre les sanctions et les négociations. Compte tenu du contexte régional délicat et de la complexité de la situation, le Pakistan, pays voisin de l'Iran, ne souhaite pas voir de nouvelle escalade des tensions dans une région déjà instable. Nous réaffirmons donc la nécessité du dialogue et de la diplomatie.

Pour en revenir au Groupe d'experts, nous continuons de penser que sa composition doit être plus diversifiée et plus représentative avec, en particulier, la présence de plus de membres des pays en développement. Les critères de compétence doivent être conciliés avec le principe bien établi d'une représentation géographique la plus large possible. Le Conseil et le Comité contribueront ainsi à mieux faire connaître et à rendre plus efficace l'application du régime des sanctions auprès de l'ensemble des Membres de l'ONU.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Osorio et le Comité créé par la résolution 1737 (2006) de tout le travail qu'ils effectuent à l'appui des résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iran. Je tiens en particulier à remercier l'Ambassadeur Osorio de l'organisation de la séance publique du 9 juillet. C'est exactement dans ce genre d'activités de sensibilisation que le Comité doit inscrire sa démarche.

Je relève que tandis que le Comité ne s'est pas réuni au cours de la période à l'examen, il n'en a pas moins eu un important volume de correspondances à examiner. Il s'agit d'un travail important mais nous espérons que le Comité se réunira dès le début de la prochaine période à l'examen pour examiner les moyens d'appliquer les recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts, notamment les désignations suggérées.

Le Royaume-Uni, tout comme la communauté internationale dans son ensemble, reste vivement préoccupé par le programme nucléaire iranien. Il apparaît clairement dans le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) du 30 août que le programme continue à évoluer dans une direction qui n'offre aucune garantie quant aux intentions pacifiques de l'Iran. Aussi nous réjouissons-nous de la résolution adoptée le 13 septembre par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA. L'appui écrasant dont elle a bénéficié montre l'importance des préoccupations concernant l'activité nucléaire de l'Iran. C'est un message clair envoyé à l'Iran : il doit répondre d'urgence aux graves préoccupations de la communauté internationale.

Malheureusement, le comportement de l'Iran va dans le sens contraire. Il convient de souligner ce qui suit dans le rapport de l'AIEA : l'Iran continue d'enrichir l'uranium en violation des résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et des résolutions du Conseil de sécurité. Les capacités d'enrichissement ont été considérablement renforcées à l'usine de Fordow ces derniers mois. Les autorités iraniennes ont procédé à un nettoyage de l'usine de Parchin, ce qui, selon l'Agence, entravera considérablement les efforts de vérification de l'Agence. Ces actes ne sont pas ceux d'un Gouvernement qui prend au sérieux ses obligations internationales ou qui a l'intention de coopérer avec l'AIEA.

Ces actions mettent en évidence l'absence inquiétante de progrès dans le dialogue entre l'AIEA et l'Iran pour répondre aux préoccupations sur les dimensions militaires possibles du programme nucléaire iranien. Nous disons clairement que l'Iran est responsable de cette absence de progrès. À chaque étape du dialogue, l'Iran a fait de l'obstruction et s'est montré peu coopératif.

Malgré cela, le Royaume-Uni demeure fermement résolu à trouver une solution pacifique et négociée à cette question. Depuis le mois d'avril, les gouvernements des E3+3 ont eu à quatre reprises des entretiens avec l'Iran au niveau des responsables politiques et des experts. Les discussions ont été longues, âpres et intenses, mais elles ont été menées dans un esprit pragmatique et d'ouverture. Les gouvernements des E3+3 ont présenté un ensemble de propositions crédibles à l'Iran, axé, dans un premier temps, sur les grandes préoccupations de la communauté internationale concernant l'enrichissement à 20 % et les activités en cours à l'installation de Fordou. Il s'agit de mesures raisonnables que nous exigeons de l'Iran, s'il veut réellement rétablir la confiance de la communauté internationale dans le caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire.

Des divergences profondes subsistent entre les deux positions, mais les gouvernements E3+3 veulent poursuivre les négociations avec l'Iran en toute bonne foi. L'Iran doit négocier sérieusement et prendre d'urgence des mesures concrètes pour apaiser les craintes de la communauté internationale. Tant qu'il n'agira pas ainsi, il doit comprendre que la communauté internationale continuera à accroître la pression. Si les dirigeants iraniens font ce qu'ils doivent faire, ils pourront mettre un terme à toutes les sanctions et, ce

faisant, permettre à l'Iran de jouir des avantages d'un programme nucléaire civil. Le choix est clair : répondre aux préoccupations internationales par la négociation et les mesures qui s'imposent ou faire face à davantage de difficultés économiques et d'isolement.

Par ailleurs, nous sommes vivement préoccupés par l'appui déclaré de l'Iran au régime syrien d'Al-Assad et les preuves mises au jour par le Groupe d'experts, dans son rapport au Comité de juin (voir S/2012/395, annexe), concernant les livraisons d'armes. Cela est inacceptable et doit cesser. Un tel comportement est à l'opposé de la volonté du peuple syrien et constitue un rappel de l'hypocrisie de l'Iran lorsqu'il prétend soutenir la liberté dans le monde arabe.

Nous sommes également très préoccupés par les liens de l'Iran avec le terrorisme et sa volonté de plus en plus apparente d'appuyer le terrorisme à travers le monde. Nous sommes favorables à une riposte internationale des plus fermes face à l'appui de l'Iran au terrorisme et à son refus de se conformer au droit international.

Le régime iranien est à la croisée des chemins. Il peut continuer à faire fi des préoccupations de la communauté internationale au sujet de son programme nucléaire ou il peut négocier un règlement qui lui permettra de jouir des avantages d'un programme nucléaire civil. Il peut appuyer le régime tyrannique syrien de répression des libertés ou il peut jouer un rôle constructif dans la région. Il peut exporter le terrorisme ou être un membre responsable de la communauté internationale. Mais il doit faire ces choix sans tarder.

M[me] Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Osorio de son exposé d'aujourd'hui. Nous apprécions vivement ses efforts et son plaidoyer efficace en faveur de la mise en œuvre intégrale des sanctions de l'ONU contre l'Iran.

Tous les trois mois, le Conseil est saisi d'un nouveau rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) faisant état de l'attitude de défi que l'Iran continue d'adopter. Tous les trois mois, nous sommes informés des derniers progrès réalisés par l'Iran s'agissant de ses activités nucléaires illicites. Le Conseil ne peut se bercer d'illusions. Nous devons reconnaître que nous sommes face à une situation qui ne cesse de s'aggraver. Il y a quelques semaines à peine, le Directeur général de l'AIEA a présenté sa dernière évaluation des progrès nucléaires de l'Iran (voir S/2012/677, annexe).

Il nous apprend que l'Iran entrave « sensiblement » les activités d'inspection de l'AIEA sur le site de Parchin et que, selon toute vraisemblance, il s'emploie à aseptiser ses installations. Il nous apprend que l'Iran a doublé le nombre de ses centrifugeuses d'enrichissement à l'installation d'enrichissement de combustible de Fordou, un bunker construit clandestinement par l'Iran et gardé par le Corps des gardiens de la révolution islamique. Et il nous apprend que l'Iran poursuit ses activités d'enrichissement de l'uranium à 20 %, ce qui le rapproche d'un niveau lui permettant de fabriquer des bombes. Il va sans dire que toutes ces activités contreviennent à moult résolutions du Conseil de sécurité et de l'AIEA.

L'Iran sait parfaitement quelles mesures il doit prendre pour respecter pleinement ses obligations internationales. L'Iran sait quelles sont les mesures qu'on attend de lui pour démontrer qu'il coopère pleinement avec l'AIEA. Pourtant, il s'entête à nier, à tromper et à recourir à des manœuvres dilatoires. Le Conseil de sécurité doit redoubler d'efforts pour veiller à ce que les sanctions que nous imposons soient pleinement et fermement mises en œuvre. Nous disposons de deux outils efficaces pour mener à bien cette tâche : le Comité des sanctions contre l'Iran et le Groupe d'experts des Nations Unies sur l'Iran. Ces organes doivent poursuivre leurs activités et continuer à examiner les moyens d'améliorer l'application des sanctions.

Le rapport final du Groupe d'experts publié en juin 2012 (S/2012/395, annexe) contient une excellente feuille de route pour l'action du Comité au cours des semaines et des mois à venir. Nous encourageons le Comité à se réunir régulièrement jusqu'à ce qu'il ait donné suite à toutes les recommandations figurant dans le rapport final. Le Comité devrait publier régulièrement des directives et des avis publics pour conseiller les États sur la meilleure façon de mettre en œuvre les sanctions. Il devrait également imposer des sanctions ciblées aux individus et entités qui violent les sanctions existantes. Le Comité devrait également faire davantage pour aider les organisations internationales à s'assurer que leurs activités et programmes en Iran ne violent pas les sanctions de l'ONU.

Nous exhortons plus particulièrement le Comité et le Groupe à se concentrer sur les activités, avérées et de longue date, de contrebande d'armes de l'Iran à destination de groupes extrémistes à travers le monde. Les sanctions de l'ONU interdisent à l'Iran d'exporter des armes et du matériel connexe vers un quelconque pays. Les exportations iraniennes d'armes au régime meurtrier d'Al-Assad en Syrie sont particulièrement

préoccupantes. Comme le Groupe d'experts l'indique, la Syrie « continue de jouer un rôle central dans les transferts illicites d'armes » (S/2012/395, par. 120). Par conséquent, les États de la région doivent œuvrer de concert et redoubler d'efforts pour interdire, inspecter et saisir les cargaisons illicites iraniennes, y compris les transferts via les couloirs aériens, conformément aux dispositions relatives à l'inspection des cargaisons figurant dans la résolution 1929 (2010).

Nous demandons également instamment au Comité de renouveler ses efforts relativement aux programmes iraniens illicites de missiles balistiques. En juillet, des responsables du Corps des gardiens de la révolution islamique ont testé des missiles balistiques pouvant parcourir une distance de 1 300 kilomètres. Bien que ces essais constituent une violation flagrante du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010), le Conseil et le Comité n'ont pas encore pris de mesures efficaces à cet égard.

Les États-Unis entendent régler le problème nucléaire iranien grâce à une approche globale. Nous demeurons déterminés à trouver une solution négociée avec l'Iran pour restaurer la confiance internationale dans ses activités nucléaires et renforcer la stabilité régionale. En collaboration avec nos partenaires au sein du groupe des cinq plus un, nous n'avons eu de cesse de présenter des propositions claires pour régler la question du nucléaire iranien étape par étape. Comme le Conseil le sait, le groupe des cinq plus un s'est d'abord axé sur les éléments du programme nucléaire iranien qui nous préoccupent le plus dans l'immédiat : la poursuite des activités iraniennes d'enrichissement de l'uranium à 20 %; le stockage par l'Iran d'une quantité d'uranium enrichi à 20 % bien supérieure à la quantité nécessaire pour un usage civil et la poursuite des activités sur le site nucléaire souterrain de Fordou.

En échange de mesures satisfaisantes de la part de l'Iran dans ces domaines, le groupe des cinq plus un lui a fait une offre sérieuse concernant des mesures réciproques qui permettaient également de répondre à certaines préoccupations iraniennes. Cependant, l'Iran n'a pas réagi de façon constructive à cette offre, ni proposé au groupe des cinq plus un d'autres mesures positives du même ordre. Nous sommes convaincus que la voie diplomatique continue d'avoir sa place et qu'il n'est pas trop tard.

Toutefois, il incombe à l'Iran de réagir de manière constructive. La communauté internationale doit continuer d'insister sur le fait que l'Iran doit prendre des mesures concrètes ou bien subir une pression croissante. Mais, nous ne pouvons et nous n'allons pas poursuivre dans cette voie indéfiniment. Nous n'allons pas continuer à nous engager dans un processus de négociations sans fin qui ne produisent aucun résultat. C'est pourquoi nous devons rester clairs et unis dans la recherche d'une solution qui réponde aux préoccupations de la communauté internationale au sujet du programme nucléaire iranien. Le temps presse.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio pour sa présentation du rapport trimestriel du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Nous le félicitons pour la façon dont il a dirigé le Comité, ainsi que pour le professionnalisme avec lequel le Comité s'est acquitté de son mandat.

Je tiens également à féliciter les membres du Groupe d'experts d'avoir été reconduits dans leurs fonctions à la suite de l'adoption de la résolution 2049 (2012), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Groupe jusqu'au 9 juin 2013. Nous remercions le Groupe d'avoir présenté son programme de travail pour 2012-2013. Nous espérons que le Groupe continuera de mettre en œuvre son programme de travail avec la diligence, l'indépendance et l'objectivité requises. Ce sont l'impartialité, la transparence et des évaluations basées sur les faits et sans a priori politique qui doivent guider ses travaux. Les informations sur les activités du Groupe doivent être transmises régulièrement au Comité. Le Groupe doit continuer à travailler sous la direction du Comité 1737 et l'assister dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'Inde a toujours défendu le droit de toutes les nations à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément à leurs obligations internationales respectives. L'Inde a appuyé la résolution, adopté par le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) le 13 septembre, qui décidait que la coopération de l'Iran avec les demandes de l'AIEA visant à régler toutes les questions en suspens était essentielle et urgente pour rétablir la confiance internationale dans le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Il convient de noter l'importance des efforts diplomatiques consentis par la communauté internationale pour résoudre la question nucléaire iranienne. Ces efforts doivent se poursuivre vigoureusement pour être couronnés de succès.

L'Inde est favorable à la mise en œuvre intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant la question nucléaire iranienne. Pendant que ces résolutions sont mises en œuvre, il faudra déployer tous les efforts possibles pour veiller à ne pas léser le commerce légitime et les activités économiques.

Avant de conclure, Monsieur le Président, je souhaite assurer l'Ambassadeur Osorio de la coopération continue de ma délégation pour faciliter les travaux du Comité 1737.

M. Vermeulen (Afrique du Sud) (parle en anglais) : L'Afrique du Sud remercie le Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), l'Ambassadeur Néstor Osorio de la Colombie, pour son rapport trimestriel. Nous nous engageons à appuyer pleinement les travaux du Comité. Nous félicitons le Groupe d'experts d'avoir été reconduit dans son mandat et le remercions d'avoir présenté son programme de travail au Comité.

Nous réaffirmons la nécessité impérative pour l'Iran de respecter les décisions pertinentes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (IAEA) et de s'acquitter de ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Si nous attachons de l'importance aux travaux du Comité 1737, nous savons également que le régime de sanctions ne peut pas être une fin en soi, mais doit plutôt chercher à favoriser les progrès vers un règlement pacifique des préoccupations entourant les activités nucléaires iraniennes. Le Conseil de sécurité doit être conscient du fait que le Comité 1737 opère dans le cadre international plus large du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Une solution durable sera une solution qui rétablira la confiance internationale dans la nature pacifique du programme nucléaire de la République islamique d'Iran, tout en respectant le droit de l'Iran à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'Afrique du Sud accorde une grande importance au rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le règlement des questions en suspens relatives aux activités nucléaires iraniennes. Nous continuons d'affirmer que l'AIEA reste la seule autorité technique habilitée à vérifier la nature du programme nucléaire iranien. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction les débats de haut niveau tenus en juin et en août de cette année entre l'Agence et l'Iran en vue de finaliser l'approche structurée. Bien qu'il y ait encore des divergences, nous jugeons encourageant le fait que l'Agence et l'Iran restent déterminés à poursuivre le dialogue. Nous continuons d'espérer que ces discussions aboutiront à un accord qui permettra à l'Agence d'entreprendre les activités nécessaires pour la clarification de toutes les questions en suspens.

S'agissant de la mise en œuvre par l'Iran de l'Accord de garanties, il est important que le Directeur général de l'AIEA ait été en mesure de conclure que toutes matières nucléaires déclarées en Iran sont utilisées pour des activités pacifiques. Nous notons cependant que le Directeur général n'a pas pu fournir des assurances crédibles quant à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées dans le pays. C'est pourquoi l'Afrique du Sud encourage l'Iran à poursuivre sa coopération avec l'Agence car c'est la clarification de ces questions en suspens qui permettra à la communauté internationale d'avoir une confiance totale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Nous notons que l'Iran a déjà coopéré avec l'Agence par le passé pour régler d'autres points de litige, et nous jugeons importante la volonté renouvelée de l'Iran de participer à ce processus.

L'Afrique du Sud appelle toutes les parties concernées à s'abstenir de toute action antagoniste susceptible de faire dérailler le processus pacifique axé sur une solution durable de la question nucléaire iranienne. La poursuite du dialogue est la seule option possible. En conséquence, nous appuyons avec force tous les processus axés sur cet objectif.

Enfin, l'Afrique du Sud attend avec intérêt de participer aux activités du Comité 1737 en vue de contribuer à l'élaboration d'une solution durable.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Osorio, Représentant permanent de la Colombie, pour son exposé, et je salue les efforts qu'il a menés pour faire avancer les travaux du Comité créé par la résolution 1737 (2006). La Chine se félicite également de la prorogation du mandat du Groupe d'experts du Comité en application de la résolution 2049 (2012) et forme l'espoir que le Groupe respectera rigoureusement les principes et les mandats inscrits dans les résolutions du Conseil, et qu'il continuera à travailler sous la direction du Comité sur la base des principes de neutralité, d'objectivité et d'indépendance.

La question nucléaire iranienne repose sur l'autorité du régime international de non-prolifération nucléaire et occupe un rôle critique dans la paix et la stabilité au Moyen-Orient. La Chine a toujours cru que

les résolutions pertinentes du Conseil devaient être pleinement mises en œuvre, mais les sanctions ne sont pas l'objectif fondamental de ces résolutions. Nous ne sommes pas favorables à l'intensification des pressions ou à l'imposition de nouvelles sanctions contre l'Iran. Nous sommes fermement opposés à l'utilisation de la force ou à la menace de cette utilisation.

La Chine a toujours appuyé les efforts de la communauté internationale en faveur d'un règlement pacifique de la question nucléaire iranienne par le dialogue et la coopération. Ces derniers mois, le groupe cinq plus un (P5+1) a tenu trois séries de consultations et une réunion d'experts avec l'Iran. Les parties concernées ont toujours maintenu des communications et des contacts étroits à divers niveaux et sous différentes formes. Tous ces efforts ont joué un rôle crucial dans la poursuite de négociations concrètes, ainsi que du dialogue et de la coopération.

La Chine croit que les parties doivent continuer à travailler sur la base du principe du développement progressif et du respect mutuel, adopter une approche pragmatique pour faire avancer le dialogue, et essayer par tous les moyens possibles de chercher un terrain d'entente et de parvenir graduellement à un règlement de la question nucléaire iranienne. Cela n'est pas seulement dans l'intérêt commun des parties : c'est aussi l'attente largement partagée de la communauté internationale.

Il y a quelques jours, le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (IAEA) adoptait une résolution sur la question nucléaire iranienne, qui appuie la proposition du P5+1 en faveur d'une solution négociée globale et durable basée sur le dialogue. C'est là une mesure positive qui promeut le dialogue et la coopération entre l'AIEA et l'Iran, et maintient et fait avancer ce dialogue.

Dans ce contexte, il est de la plus haute importance que les partenaires maintiennent le contact et préservent l'impulsion si difficilement donnée au dialogue. La Chine est prête à se joindre à la communauté internationale dans la poursuite et l'élargissement des efforts diplomatiques, ainsi que du dialogue et de la coopération, afin de jouer un rôle constructif dans la recherche d'une solution globale et appropriée à la question nucléaire iranienne.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), M. Néstor Osorio, pour son exposé sur les travaux du Comité. Nous notons avec satisfaction que le Comité agit de manière équilibrée et objective, et qu'il n'outrepasse pas son mandat. Ces travaux doivent se poursuivre à l'avenir. Nous remercions également de son concours le Groupe d'experts du Comité. Il importe que le Groupe continue de travailler de manière impartiale et indépendante, en n'utilisant que des sources fiables et des informations vérifiées.

La Fédération de Russie appuie pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'Iran. Par ailleurs, nous sommes convaincus que l'efficacité du régime de sanctions et le caractère unifié et collectif des efforts internationaux visant à régler la situation concernant le programme nucléaire iranien dans son ensemble sont compromis par l'imposition de nouvelles restrictions unilatérales. Dans un certain nombre de cas, ces restrictions sont de nature extraterritoriale, ce qui est absolument inacceptable au regard du droit international.

Nous sommes satisfaits du contenu de la résolution sur la situation concernant le programme nucléaire iranien adoptée la semaine dernière à Vienne durant une réunion du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cette résolution a reçu l'appui d'une majorité écrasante des 35 membres du Conseil. Ce résultat témoigne de la qualité du document et de son contenu réfléchi et équilibré.

Nous sommes heureux que nos partenaires occidentaux, y compris le groupe des cinq plus un, aient écouté la proposition présentée conjointement par les délégations russe et chinoise, laquelle a été reprise dans son intégralité dans le texte de la résolution adoptée par le Conseil des gouverneurs. Le texte de la résolution vise à renforcer le dialogue entre l'Iran et l'AIEA et à instaurer un processus de négociations cohérent entre le groupe des cinq plus un et l'Iran. Ces mesures favoriseront un règlement politique et diplomatique de la situation relative au programme nucléaire iranien sur la base des principes de cohérence et de réciprocité et conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette résolution ne contient aucune menace ni aucun jugement émis par une quelconque partie.

Nous espérons que cette volonté de dialogue guidera toutes les parties dans leurs travaux futurs dans ce domaine.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier le Représentant permanent de la Colombie, l'Ambassadeur Nestór Osorio, de la présentation de son rapport. Nous lui réitérons par ailleurs notre reconnaissance pour la manière dont il dirige les

activités du Comité créé par la résolution 1737 (2006) et pour le travail accompli durant la période couverte par le rapport.

Le Comité continue de s'acquitter avec diligence des tâches qui lui ont été confiées en respectant les principes de transparence, d'impartialité et d'objectivité et sans violer son mandat. Nous estimons que cela doit continuer d'être le cas à l'avenir. Nous reconnaissons l'importance de l'aide que fournit le Comité aux États Membres et de sa coopération avec ceux-ci, et il est primordial qu'il continue de leur fournir un appui. Nous saluons l'action du Comité, qui, avec le concours du Groupe d'experts, a continué de répondre aux sollicitations, aux plaintes et aux rapports nationaux concernant des violations présumées de la part des États Membres, et ce tout en intensifiant ses activités de sensibilisation de l'opinion en vue d'éviter des violations futures des sanctions.

Nous tenons à souligner l'importance des activités de formation et des activités de communication et de sensibilisation, qui sont essentielles aux fins d'une application efficace des sanctions adoptées par le Conseil de sécurité.

À cet égard, nous apprécions l'appui du Groupe d'experts qui, comme le signale le rapport, a effectué une courte visite au Guatemala au début du mois afin de débattre des mesures adoptées par notre pays aux fins de l'application de la résolution 1737 (2006) et de nous informer des activités menées par le Comité. Durant cette visite, le Groupe a tenu des réunions fructueuses avec les autorités compétentes et visité des institutions concernées afin de vérifier l'application des contrôles de sécurité.

D'autre part, nous insistons sur l'importance que revêt la communication des informations concernant la nature des sanctions du Comité 1737 aux autres organismes du système des Nations Unies, et ce afin que tous soient tenus informés à cet égard et qu'ils puissent ainsi veiller à ce que tous leurs programmes d'assistance technique soient conformes aux résolutions pertinentes.

Pour ce qui est de la situation politique actuelle, nous sommes préoccupés par les événements récents, les déclarations menaçantes, la situation conflictuelle et l'absence de dialogue. C'est pourquoi nous lançons un appel au calme et au prompt rétablissement du dialogue diplomatique en vue de parvenir à règlement négocié et durable de la question du nucléaire iranien. Nous reconnaissons que l'absence de transparence dans le cadre du programme de développement nucléaire de la République islamique d'Iran est au cœur du problème. Toutefois, nous ne contestons pas le droit de ce pays de développer ses capacités nucléaires à des fins pacifiques.

Le Guatemala prie l'Iran de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'honorer ses obligations afin que toutes les questions en suspens puissent être réglées et que la confiance dans la nature pacifique de son programme nucléaire puisse être rétablie. Une solution durable permettra de rétablir la confiance internationale dans la nature pacifique du programme nucléaire iranien, tout en garantissant le respect du droit de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, auquel l'Iran a accédé. À cet égard, la récente rencontre organisée à Istanbul entre l'Iran et l'Union européenne est un progrès encourageant.

Enfin, nous réitérons notre appui à l'action du Comité et de son Groupe d'experts, et nous nous tenons prêts à continuer de participer de manière créative et constructive à ses délibérations futures.

M. Araud (France) : Je remercie l'Ambassadeur Osorio pour son rapport trimestriel sur les activités du Comité créé par la résolution 1737 (2006), et pour ses efforts de sensibilisation auprès des États Membres, notamment l'organisation d'une réunion ouverte du Comité le 9 juillet, qui a permis à plusieurs délégations de s'informer sur les obligations qui leur incombent en vertu des résolutions du Conseil sur ce sujet.

Ce rapport trimestriel démontre, une fois de plus, que l'Iran continue de violer ses obligations internationales. Il rappelle que l'Iran continue de chercher à contourner le régime de sanctions établi par les résolutions du Conseil, et poursuit ses tentatives d'acquisition de matériel sensible et ses exportations d'armes. J'insiste sur les cas de violations par l'Iran de l'embargo sur les armes qui bénéficient au régime syrien, mis en lumière par le récent rapport des experts. Alors que le régime de Damas massacre depuis plus d'an son propre peuple, il devient de plus en plus nécessaire, par une application rigoureuse des sanctions, d'empêcher l'Iran de fournir au régime d'Assad les armes nécessaires à l'accomplissement de sa sinistre besogne.

Je voudrais également marquer la préoccupation de mon pays au sujet des activités liées au programme balistique iranien, et notamment la révélation par l'Iran des essais de missiles Chahab-3 menés par le Corps des

gardiens de la révolution islamique en juillet. Il s'agit d'une violation de la résolution 1929 (2010), et le Comité devra prendre ses responsabilités.

Enfin, il appartient également au Comité de veiller à la pleine mise en œuvre des recommandations du rapport des experts. Ceci passe par la poursuite des désignations et l'actualisation des listes des biens, des personnes et des individus soumis à sanctions que recommande le rapport des experts, pour contrer les manœuvres de dissimulation et de contournement de l'Iran. Nous devrions ainsi désigner sans plus attendre les entités Yas Air et SAD Import Export Company, impliquées dans des cas de transferts d'armes et de matériel militaire au profit de la Syrie, que j'évoquais à l'instant.

Le Conseil a par ailleurs pris connaissance du rapport du 30 août du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui met une fois encore en lumière le refus de l'Iran de se conformer à ses obligations et engagements internationaux en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Ce rapport du Directeur général souligne l'absence de coopération de l'Iran avec l'AIEA sur les questions en suspens au sujet d'une possible dimension militaire de son programme nucléaire, qui explique que les discussions de l'Agence avec Téhéran n'ont permis d'obtenir aucun résultat concret.

Il souligne également les activités de dissimulation et de démolition menées par l'Iran sur le site militaire de Parchin, sur lequel l'Agence suspecte l'Iran d'avoir mené des essais de conception d'un engin nucléaire, ce qui compromet significativement la capacité de l'Agence de vérifier la nature des activités qui ont été menées effectivement sur ce site. Ce rapport souligne également la poursuite et le développement des activités d'enrichissement, notamment sur le site de Fordow, où la capacité installée d'enrichissement de l'uranium a doublé; les stocks d'uranium enrichi à 3,5 % et à 20 % continuent de croître et ils continuent de croître sans qu'il soit possible d'en donner une explication civile.

Face à ce constat de violations répétées des résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, ce dernier a adopté à une très large majorité une nouvelle résolution qui condamne fermement l'attitude de l'Iran, lui demande de respecter sans délai ses obligations internationales et estime que sa coopération est essentielle et urgente pour restaurer la confiance de la communauté internationale sur la finalité exclusivement civile du programme nucléaire iranien, confiance qui n'existe pas aujourd'hui.

La France salue cette résolution. Il est essentiel que l'Iran coopère sans délai ni réserve avec l'AIEA pour faire toute la lumière sur l'ensemble des questions non résolues, et qu'il cesse les activités qui compromettent les travaux de l'Agence. L'Iran doit suspendre l'ensemble de ses activités sensibles menées en violation de ses obligations internationales. L'adoption de cette résolution à une très large majorité démontre, une fois encore, l'unité et la détermination de la communauté internationale sur le dossier nucléaire iranien. Le face-à-face actuel oppose l'Iran à l'ensemble de la communauté internationale et non pas seulement à certains de ses membres.

Nous restons ouverts au dialogue. D'ailleurs, depuis maintenant près d'une dizaine d'années, nous avons mené des centaines d'heures de discussion avec l'Iran. Force est de constater que ces discussions ont été menées en vain. Les nombreuses réunions tenues encore cette année par les E3+3 avec l'Iran à Istanbul, à Bagdad, à Moscou en témoignent. Les E3+3 ont fait à l'Iran des propositions équilibrées mais ce dernier n'a pas fourni la preuve de sa volonté de négocier, tout en accélérant dans le même temps ses activités sensibles et prohibées et c'est la même chose depuis maintenant près de 10 ans. Nous essayons de négocier; l'Iran, imperturbablement, poursuit ses activités nucléaires. Tant que l'Iran ne se conformera pas à ses obligations, nous devrons assumer nos responsabilités et renforcer la pression pour convaincre ce pays qu'il a plus intérêt au dialogue qu'à l'isolement et à la provocation. En conséquence, et avec les pays qui y sont prêts, nous renforcerons encore les sanctions à l'encontre de l'Iran aussi longtemps que ce pays n'acceptera pas d'avancer vers le respect de ses obligations. Nous ne demandons qu'une seule chose à l'Iran, c'est de négocier. L'Iran ne négocie pas.

M. Vaz Patto (Portugal) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Néstor Osorio de son rapport trimestriel sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Je réaffirme le plein appui de ma délégation au difficile travail réalisé sous sa direction avisée. Je félicite également le Groupe d'experts de sa reconduction par le Secrétaire général et remercie les experts de leur assistance précieuse.

Nous saluons le travail du Comité, qui a contribué de manière décisive à ralentir la capacité de l'Iran de développer ses programmes nucléaires et de missiles balistiques. Nous considérons que le régime de sanctions

contribue largement à encourager la reprise de pourparlers sérieux et crédibles, ainsi qu'un niveau de coopération appréciable entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Iran, permettant d'éclaircir les questions en suspens et de tirer les conclusions sur la nature du programme nucléaire iranien. Il est toutefois évident que ces efforts ne sont toujours pas suffisants.

Malgré l'intensification du dialogue entre l'Agence et l'Iran depuis janvier 2012, aucun résultat concret n'a été obtenu à ce jour. L'Iran doit encore démontrer sa volonté de respecter pleinement les résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA en suspendant toutes les activités liées à l'enrichissement et au retraitement ainsi que les projets liés à l'eau lourde, et en autorisant l'accès illimité de l'AIEA à tous ses sites nucléaires. Il est particulièrement préoccupant de constater que les activités menées sur le site de Parchin, telles que mentionnées dans le dernier rapport du Directeur général de l'AIEA, ne sont pas effectivement vérifiables et contrôlables par l'AIEA. L'Iran n'apporte pas la coopération nécessaire pour permettre à l'Agence de fournir des garanties crédibles sur l'absence d'activités et de matières nucléaires non déclarées et de conclure ainsi que toutes les matières nucléaires en Iran sont destinées à un usage pacifique.

Le mois dernier, le Secrétaire général, M. ;Ban Ki-moon, a souligné au cours d'une visite à Téhéran la nécessité du dialogue et d'efforts diplomatiques pour régler la question nucléaire du pays. Il a appelé l'Iran à coopérer avec l'AIEA pour rétablir la confiance de la communauté internationale dans la nature pacifique de ses activités nucléaires. Le Portugal appuie l'appel du Secrétaire général et réaffirme son attachement de longue date à une solution diplomatique à la question nucléaire iranienne conformément à la double stratégie, dans l'optique de la nécessité où se trouve l'Agence de répondre à toutes les préoccupations de la communauté internationale sur la nature du programme nucléaire iranien.

M. Bouchaara (Maroc) : Je me permets tout d'abord de remercier l'Ambassadeur Osorio, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), de son rapport trimestriel et de lui faire part de notre appréciation pour ses efforts. Je voudrais associer également à mes remerciements le Groupe d'experts créé en application de la résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité, notamment pour sa présentation du programme de travail du Groupe. Nous invitons le Groupe à poursuivre, sous la supervision du Comité, sa participation aux différentes conférences et réunions relevant du mandat de ce dernier, et notamment son dialogue avec les États Membres, en particulier par le biais des visites organisées dans les pays à leur demande.

Le Comité poursuit l'examen des cas qui lui ont été notifiés et nous espérons qu'il pourra continuer à bénéficier de la coopération des États Membres, en même temps que du professionnalisme et de l'impartialité du Groupe d'experts. Dans le même esprit, ma délégation se félicite de la tenue d'une séance d'information à l'intention de tous les États Membres. Une telle initiative est de nature à contribuer au renforcement de la transparence des travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires.

Le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), publié le 30 août, a démontré que les questions en suspens concernant le programme nucléaire iranien n'ont pas encore été résolues. Le rapport fait également état de l'intensification du dialogue entre l'AIEA et l'Iran depuis janvier 2012. Nous espérons que l'Agence bénéficiera de toute la coopération requise afin de pouvoir clarifier toutes les questions en suspens. Nous nous félicitons de la reprise des pourparlers entre le groupe des cinq plus un et l'Iran dans l'optique de la progression vers une solution négociée et diplomatique à cette question.

Nous demeurons convaincus que le dialogue et la voie diplomatique constituent l'unique moyen de trouver une solution à cette question. La réussite d'un tel dialogue nécessite un engagement clair, soutenu et de bonne foi, et l'abstention de toute action susceptible de compliquer la situation. Nous estimons également que le règlement de cette question passe par le respect des résolutions du Conseil de sécurité et par la satisfaction des demandes de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le cadre de l'accomplissement des obligations internationales de l'Iran.

Nous demeurons convaincus que l'AIEA, qui est l'unique institution compétente en la matière, devra bénéficier de toute la coopération nécessaire, y compris des informations et des accès requis.

Nous réitérons, à l'occasion de ce débat, que le régime de non-prolifération ne doit pas être affaibli et que tous les États doivent respecter scrupuleusement leurs obligations en matière de garanties. L'objectif du désarmement nucléaire, qui est cher à mon pays, continuera d'être mis à rude épreuve si les engagements

librement contractés en matière de non-prolifération ne sont pas respectés. Nous voulons souligner en même temps que ce régime est basé sur un équilibre fondamental entre les droits et les obligations des États, équilibre auquel nul État ne saurait se soustraire.

M. M'Beou (Togo) : Je voudrais remercier à mon tour l'Ambassadeur Osorio pour la présentation du rapport sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Je voudrais saisir également cette occasion pour féliciter les membres du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1929 (2010) pour l'important travail qu'ils accomplissent depuis la prorogation de leur mandat en juin dernier.

Le programme nucléaire iranien continu de constituer une grande préoccupation, non seulement pour le Conseil mais aussi pour toute la communauté internationale. Il est préoccupant de constater que les relations entre la République islamique d'Iran et les structures créées pour lutter contre la prolifération des armes nucléaires ne se sont guère améliorées. Les diverses rencontres n'ont pas permis de faire des avancées notables en la matière.

Le rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au Conseil des gouverneurs du 30 août 2012 (GOV/2012/37) est sans équivoque. Bien que la résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité engage l'Iran à prendre les mesures prescrites par le Conseil des gouverneurs, le rapport relève des entraves, notamment en ce qui concerne l'accès de l'AIEA au site de Parchin. Il conclut que, malgré l'intensification du dialogue entre l'Iran et l'Agence depuis janvier 2012, aucun résultat concret n'est tenu en vue de résoudre les questions en suspens.

Tout en rappelant le droit inaliénable de tous les États à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, le Togo voudrait, une fois encore, demander à la République islamique d'Iran de ne pas se détourner des obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de l'accord la liant à l'AIEA et des négociations avec les cinq plus un (P5+1).

Nous exhortons l'Iran à travailler davantage avec les P5+1 et le Groupe d'experts, en vue de trouver une solution négociée et pacifique à cette question.

Je voudrais, pour terminer mon propos, relever l'importance pour le Groupe d'experts de sensibiliser tous les États, au moyen de visites, d'inspections et de participation à des séminaires ou ateliers, à la nécessité de fournir les rapports au Comité 1737 sur l'application des résolutions pertinentes.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier l'Ambassadeur Osorio pour le travail qu'il accomplit en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006) et pour son exposé complet des activités du Comité. Nous prenons note du renouvellement du mandat du Groupe d'experts créé en application du paragraphe 29 de la résolution 1929 (2010), qui a été prorogé jusqu'au 9 juin 2013. Il est indispensable que le Groupe d'experts poursuive ses activités de sensibilisation, qui jouent un rôle important pour accroître le nombre de rapports nationaux de mise en œuvre présentés par les États Membres. Nous prenons note des efforts déployés par le Comité pour améliorer l'application des mesures de sanctions. Nous prenons également note de la présentation du programme de travail, qui couvre les activités du Groupe pour la période 2012-2013, et sommes disposés à entamer des discussions à ce sujet.

Conformément à ses obligations internationales, l'Azerbaïdjan a pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher que son territoire ne soit utilisé comme voie de transit pour le trafic d'articles et de matières liés à la prolifération et à la technologie des armes nucléaires. Il est évident que les questions relatives à notre voisin immédiat, l'Iran, revêtent une importance particulière pour notre pays. Il est capital de poursuivre le dialogue et la coopération sur les points nécessitant des progrès urgents pour la stabilité régionale. Nous sommes pour le droit de chaque pays à développer son industrie nucléaire à des fins pacifiques en pleine conformité avec les obligations internationales pertinentes. Il importe donc que toutes les mesures nécessaires soient prises par le Gouvernement iranien pour rétablir la confiance internationale dans le caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire.

Nous appelons à la réalisation d'efforts supplémentaires, grâce au dialogue et à la diplomatie, pour résoudre pacifiquement et de manière constructive les questions qui posent problème.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

Tout d'abord, je tiens à remercier l'Ambassadeur Nestor Osorio de son exposé. Nous lui savons gré de la

compétence avec laquelle il dirige le Comité créé par la résolution 1737 (2006) et qui a grandement contribué à ce que le Comité reste focalisé sur la mise en œuvre de son important mandat.

Il y a plus de deux ans, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1929 (2010), en réaction au non-respect persistant par l'Iran de ses obligations internationales. À ce jour, l'Iran n'a toujours pas entamé de pourparlers sérieux, et sans conditions préalables, pour rétablir la confiance dans le caractère pacifique de son programme nucléaire. Le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (GOV/2012/37), en date du 30 août, est alarmant. Il relève un très fort accroissement de la capacité d'enrichissement à 20 %. En outre, le refus persistant de l'Iran de coopérer avec l'AIEA augmente les craintes quant à une possible dimension militaire du programme nucléaire iranien. À titre de première réaction au rapport de l'AIEA, le groupe E3+3 a cosigné une résolution demandant une fois de plus à l'Iran de se conformer pleinement et sans délai à toutes ses obligations. De même, nous restons profondément préoccupés par les nouveaux tirs de missiles balistiques effectués par l'Iran au début du mois de juillet 2012, en recourant à une technologie qui est en violation flagrante avec le paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010).

Nous réitérons notre profonde préoccupation face au fait que l'Iran continue d'exporter des armes vers d'autres pays, en particulier la Syrie. Ces inquiétudes sont exacerbées par les troublantes informations reçues récemment, selon lesquelles, sous couvert humanitaire, l'Iran enverrait des armes à la Syrie. Le rapport trimestriel de l'Ambassadeur Osorio souligne l'urgence du problème à cet égard. Par conséquent, il est indispensable que tous les États Membres appliquent de manière cohérente les sanctions afin de maintenir la pression sur l'Iran. Nous invitons le Comité à agir sans délai. Sur la base des recommandations contenues dans le rapport final du Groupe d'experts, les premières mesures doivent viser à formuler de nouvelles désignations et à mettre à jour dès que possible les listes existantes d'entités qui violent les sanctions.Il n'y pas d'autre solution que de continuer d'œuvrer en faveur d'une solution diplomatique. Cela étant, nous ne pouvons pas tenir des pourparlers de pure forme. Si l'Iran ne s'engage pas sérieusement dans ces négociations, nous devrons augmenter la pression en renforçant davantage le régime de sanctions. Il est grand temps que l'Iran respecte ses obligations internationales.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant donner une nouvelle fois la parole à l'Ambassadeur Osorio pour qu'il réponde aux observations formulées et aux questions posées.

M. Osorio (*parle en espagnol*) : Je voudrais simplement remercier les membres du Conseil de leur appui et de la reconnaissance qu'ils accordent aux travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), du Groupe d'experts et du Secrétariat, lequel nous apporte un soutien permanent.

Comme nous l'avons dit, le but de la séance d'informations publique tenue le 9 juillet, que j'ai évoquée plus tôt, était de promouvoir la coopération entre tous les États Membres de l'Organisation afin d'assurer le respect du régime de sanctions et des diverses dispositions adoptées tant par le Conseil que par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette coopération est fondamentale si nous voulons préserver l'ordre et régler les graves préoccupations exprimées aujourd'hui par les membres du Conseil concernant l'expansion du programme nucléaire iranien, notamment l'enrichissement d'uranium et d'autres activités connexes. Au titre de son mandat, le Comité continuera de travailler de la manière la plus objective et la plus transparente possible pour respecter les stipulations du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 10.